



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION « Renvoyé Spécial »

Depuis 2006, la Maison des journalistes (MDJ) met en place l'opération Renvoyé spécial menée conjointement avec le CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) et soutenue par Presstalis. Les journalistes exilés vont à la rencontre de jeunes lycéens des différentes régions de France, y compris les territoires d'Outre-mer pour parler de leur expérience et les sensibiliser à la cause de la liberté de la presse et de la défense des démocraties.

La Maison des  
journalistes  
(MDJ)

35, rue Cauchy  
75015 PARIS

www.maisondesjournalistes.org  
www.loeildelexile.org

**Remarques générales**

Il est à rappeler à tous les participants que l'opération « Renvoyé spécial » n'est pas une tournée de conférenciers habitués à répéter mot pour mot un discours calibré dans un espace public. Il s'agit d'un témoignage entre un(e) journaliste réfugié(e) et des lycéens sur la liberté d'expression dans les médias. Il semble parfaitement déraisonnable, voire totalement incongru de vouloir « surutiliser et épuiser » l'intervenant pour trois ou quatre classes dans la même journée. Il faut garder à l'idée que certains journalistes ont été confrontés à des violences extrêmes et restent fragiles.

Ces conditions générales de participation doivent être acceptées par le/la responsable du projet Renvoyé spécial de l'établissement scolaire sélectionné. Elles visent à régler la tenue de la rencontre et garantir la qualité des échanges avec le/la journaliste.



### L'établissement sélectionné s'engage à :

- faciliter la préparation et la tenue de la rencontre : tous les détails logistiques doivent être convenus avec la MDJ pour préparer au mieux la venue du journaliste ;
- effectuer un véritable travail d'information préalable auprès des élèves engagés dans le projet (recherche documentaire, raisons de leur intérêt pour cette rencontre et thème, « angle » des questions) ;
- veiller à ce que l'interprétariat, lorsqu'il est nécessaire, présente des garanties d'objectivité propres à ménager la susceptibilité de l'intervenant(e) ;
- inviter la presse locale à couvrir la rencontre afin de donner de la visibilité à l'opération et mentionner l'initiateur du projet, la Maison des journalistes et ses partenaires, le CLEMI et Presstalis ;
- envoyer à la MDJ les documents écrits ou audio-vidéo réalisés par les élèves et/ou par les journalistes de la presse locale ;
- prévenir au moins une semaine avant en cas d'annulation (dans le cas contraire la MDJ se retournera contre l'établissement pour le remboursement des frais de transport engagés) ;
- encourager la diffusion de l'évènement par les élèves à travers les réseaux sociaux, en particulier :
  - > Facebook : <https://goo.gl/1x5x7T>
  - > Twitter : [twitter.com/MDJournalistes](https://twitter.com/MDJournalistes) > #RSMDJ
- remplir le formulaire d'évaluation de la rencontre et l'envoyer à la MDJ ;
- faire signer un fichier concernant le droit à l'utilisation d'images (photos et vidéos) par les parents d'élèves ;
- ne contacter l'intervenant que par le biais de la MDJ.

Saison 2015-2016

Téléphone :  
01.40.60.04.02  
01.40.60.04.06

E-mail :  
renvoye.special@  
maisondesjournalistes.org

### Établissement scolaire

Dénomination : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Intitulé de l'intervention : .....

Classe et nombre d'élèves : .....

Personnes de l'établissement engagées dans le projet :

Nom.....Prenom.....

Fonction et discipline .....

Coordonnées.....

Nom.....Prenom.....

Fonction et discipline .....

Coordonnées.....

**Accepte(nt) les conditions générales de participation.**

Signature

.....

Fait à : ..... Le.....